sa femme et de son enfant, restés sans ressources au Havre, en élargissement inopiné qu'il ne comprenait pas.

Le vagabond avait été atteint mortellement.

— La chose ne m'étonne pas, dit-il quand vous parlez à un juge c'est comme si vous causiez ; il faraqueme quatre ou cinq mots, vous êtes condamné

Cependant, les carrières s'animaient, des ouvriers allaient et venaient.

Dufrêne et Martin quittèrent leur trou, et au sentier prochain se séparèrent : l'un retournait à Barre, l'autre prenait la direction de l'Ouest.

♣

Le mardi, trébutant, Pierre Martin arrivait exténué aux portes de Mantes. Il confessa aux employés de l'octroi qu'il ne possédait plus un centime, ceux-ci eurent pitié, le recueillirent, lui donnèrent une soupe et le lendemain lui indiquèrent un chantier où l'on embauchait des terrassiers.

Martin s'y rendit. Déjà il se considérait accepté, lorsque le contre-maître lui dit :

— Du quel atelier venez-vous ?

— Je ne viens pas d'un atelier.

— Salt. Mais que faisiez-vous il y a huit jours ?

Le libéré balbutia :

— J'ai été arrêté ah ! injustement.

— On n'est jamais arrêté injustement, s'écria le contre-maître f...-moi de camp.

Le reste du mercredi, le jeudi, les traces de Pierre Martin se perdent. Il erra vraisemblablement à l'aventure. Certains indices permettent de penser qu'à diverses reprises il tendit la main.

Le vendredi, des gens de son pays l'aperçurent à Dieppe. Il travaillait au port. Il put gagner, comme à chaque pièce de deux francs.

Le samedi, on le perd de nouveau.

♣

Le dimanche, au Havre, sur le coup de midi, il apparaissait dans la rue où demeurait sa femme et son enfant, une fillette de 20 mois. Il monta à la mansarde qu'ils occupaient, ouvrait la porte. Sa femme, étendue sur son lit et incapable de bouger, lui montra du geste le berceau.

La fillette rêvait !

Il se frappa le front de ses deux poings, ses yeux s'injectèrent de sang, et il hurla :

— Ah ! si je le tenais, je l'étranglerais, je serrerais jusqu'à ce qu'il crève, et je serais heureux.

De qui entendait-il parler ?

On ne sait. Différentes conjectures sont émises.

Paul HEUSY.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 mars.

Instruction militaire

Un certain nombre de députés viennent de déposer, de ramasser et de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui dormait dans les cartons de la Chambre et dont l'auteur fut le capitaine Thiers, mort il y a plusieurs années. Ce projet de loi tend à organiser « l'instruction militaire préparatoire ».

Cette instruction serait donnée aux jeunes gens de dix sept à vingt ans, dans tous les lycées, collèges écoles ou autres établissements de l'enseignement primaire, secondaire normal ou professionnel. Les examens pour l'obtention des brevets, certificats, diplômes de bachelier et ceux pour l'admission aux écoles de l'Etat comporteraient une partie militaire théorique et pratique

L'idée, dont se sont inspirés les auteurs de ce projet, [illegible] guère les promoteurs des anciens bataillons scolaires. Par elle-même, elle ne peut que séduire : elle révèle chez les partisans les plus louables intentions. Mais est-elle réalisable ? A-t-elle plus de chances de succès que celle dont sortit l'institution des bataillons scolaires ?...

En tout cas, plusieurs membres de la commission de l'armée, interrogés par un de nos confrères du *Matin*, ne croient guère à son efficacité

L'élection de Brest

C'est demain jeudi que la Chambre doit discuter les conclusions du rapport de M. Isambert tendant à ordonner une enquête parlementaire sur l'élection de l'abbé Gayraud dans le Finistère. Ces conclusions seront combattues par M. l'abbé Gayraud d'abord et par l'abbé Lemire ; elles seront appuyées par M. Hémon, député républicain du Finistère qui veut signaler à la Chambre des faits se rattachant à l'ingérence du clergé dans son département, et par le député socialiste Gérault-Richard.

M. Isambert répondra à l'abbé Gayraud pour défendre son rapport. On parle, du côté de la droite royaliste de l'intervention de M. de Lanjuinais, mais aucune résolution ferme n'a encore été prise à ce sujet. La droite royaliste est en effet très embarrassée pour prendre part dans le débat, en raison du rôle actif qu'elle a joué dans l'élection et des protestations qu'elle a formulées.

On croit qu'au moment du vote elle s'abstiendra.

M. Isambert a déclaré dans les couloirs qu'il est convaincu que l'enquête sera votée. La discussion lui paraît devoir être longue, mais peu fertile en incidents.

Aux Tramways de Lille

MESQUINERIES

Partout où elles fonctionnent, les Compagnies de Tramways mettent à la disposition des journaux locaux, sans distinction d'opinions politiques, un certain nombre de cartes de circulation, pour le service des rédacteurs.

Sous cette forme, les journaux récupèrent le prix de la publicité qu'ils font aux compagnies des tramways ; de même qu'en échange de permis sur les voies ferrées et de places dans les théâtres, ils insèrent gratuitement les communiqués des Compagnies de Chemins de Fer et des directeurs de Spectacles.

Or, ces usages qui n'ont été transgressés que par de rares directeurs de journaux préférant être défrayés en numéraire plutôt qu'en nature, viennent d'être violés à Lille, en ce qui concerne le *Réveil du Nord*, par M. Oswald, directeur de la Compagnie des Tramways.

Sur l'invitation même de la Compagnie, nous continuions à user des cartes de 1896, attendant que l'on nous livrât celles de 1897, quand, dimanche dernier, notre rédacteur en chef fut mis en demeure par le conducteur N° 28 du car D. d'avoir à descendre ou à payer sa place, un ordre de service, en date du 27 Février, annulant les anciennes cartes.

♣

Nous ne contestons certainement pas à M. Oswald le droit de se venger d'aussi mesquine façon de la campagne que le *Réveil du Nord* a menée, depuis le mois de Mars dernier, en faveur des employés des tramways et du public, contre la rapacité et l'incurie de la Compagnie ; mais, sollicité maintes fois par nous durant les mois de Janvier et de Février, pour qu'il renouvelât nos cartes, M. Oswald aurait dû nous faire savoir qu'il nous privait des bénéfices dont nous avions jusqu'alors joui, au même titre que tous nos confrères de la presse lilloise et pour les raisons précitées. Sa décision aurait bien toujours apparu comme une grotesque et mesquine vengeance, mais elle n'aurait pas revêtu le caractère de brutalité et d'indélicatesse que l'incident du 28 Février lui a donné.

Nous livrons ces procédés à l'appréciation de l'opinion publique.

♣

Si M. Oswald a pensé un seul instant que pour obtenir le renouvellement de nos cartes de circulation, nous irions nous « jeter à ses genoux » et prendre l'engagement de ne plus entraver son exploitation de malheureux salariés et des contribuables, il s'est grossièrement trompé.

Le *Réveil du Nord* [illegible] ou sans cartes de circulations, l'œuvre qu'il a entreprise.

Il défendra les revendications d'un personnel surmené, malmené et dérisoirement rétribué.

Il demandera l'application stricte, rigoureuse, du traité qui lie la Compagnie à la ville et dont un seul article (le paragraphe P. de la convention intervenue le 24 octobre 1887 entre M. Géry-Legrand, alors maire de Lille et M. Ch. Wallut, président du Conseil d'administration de la Compagnie) permet à la municipalité d'*exiger* que M. Oswald et ses patrons introduisent dans leur exploitation *toutes les améliorations et tous les progrès dont l'application serait jugée utile par la ville*...

En agissant ainsi, le *Réveil du Nord* est persuadé qu'il répondra au sentiment public outré du parfait dédain que la Compagnie affiche pour l'accomplissement des obligations qu'elle a contractées à l'égard de la Ville, — dédain qui n'est pas nouveau, d'ailleurs, puisque *par cinq fois*, M. Géry-Legrand dut demander, pour ce motif, la déchéance des concessionnaires que représente, à Lille, M. Oswald.

Ajoutons que, pas plus aujourd'hui qu'hier, nous n'apporterons d'acrimonie et de passion dans les revendications que nous serons appelés à formuler, soit au nom des employés de la Compagnie, soit dans l'intérêt du public.

Avant « le coup des cartes », nous avions, d'ailleurs, annoncé cette campagne et c'est encore là, sans doute, une des causes de la sorte de « boycottage » dont notre journal est si sottement frappé aujourd'hui !

Gustave ROBERT.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audiences des 2 et 3 mars

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

Quatre condamnations pour infraction à des arrêtés d'expulsion, ont seulement été prononcées dans l'audience de mardi : Théodore Scheers et Camille Samyn, chacun un mois de prison ; Remis Denève, deux mois et Joseph Simonnet, quatre mois.

L'audience d'hier n'était pas non plus très chargée.

Louisa Laporte a été condamnée à 6 mois de prison pour vol ; Michel Héquet, mendicité et ivresse, 15 jours et 5 fr. d'amende ; J.-B. Deberre, fraude, 15 jours et 500 fr. ; Gustave Vernovetfeld, fraude, 15 jours et 500 fr. ; Dordin et Lefebvre, délit de chasse, acquittés ; Carré, poursuivi pour diffamation à la requête de Six Baptiste, partie civile, est condamné à 25 francs d'amende et 25 fr. de dommages-intérêts.

Cour d'Appel de Douai

Audience du 3 mars

L'affaire des bijoux de Lille. — La Chambre des appels correctionnels de la Cour de Douai a rendu, mercredi à midi, son arrêt dans l'affaire des bijoux de Lille, dont nous avons parlé en son temps.

L'arrêt confirme le jugement rendu en première instance par le tribunal correctionnel de Lille, qui avait condamné Mlle Leroux à un an de prison et 500 francs d'amende ; les sieurs Verbeylen à quatre mois et 200 fr. ; Ernst à deux mois et 100 fr. ; tous trois avec bénéfice du sursis.

Le sieur Thellier est condamné à quatre mois de prison et 200 fr. d'amende, sans sursis.

Pour le surplus, et notamment la répartition entre les inculpés des réparations pécuniaires, la Cour a confirmé la sentence des premiers juges.

DERNIÈRE HEURE

SINISTRE MARITIME

Rouen, 3 mars.

Un terrible sinistre s'est produit à Fécamp à 8 h. du matin.

La barque de pêche « Marguerite », de Trouville a été lancée contre la jetée Nord et entraînée hors du chenal.

Un coup de mer enleva les quatre hommes de barque ; l'un réussit à toucher le pied, mais la vague le reprit et il disparut avec les trois autres, sous les yeux de la population impuissante et angoissée.

Les vagues ont brisé la chaloupe.

LA TEMPÊTE A BREST

Brest, 3 mars.

La tempête est d'une violence extrême. La mer est démontée. On craint des sinistres.

GRÈVE A BRUXELLES

A la suite de la grève partielle qui a éclaté à l'usine à gaz de Bruxelles, les ouvriers des mines de Forêt et de Saint-Josse-en-Noode, ont décidé, ce matin, de se mettre en grève.

L'éclairage de la ville est assuré.

COMBAT AU MAROC

Alger, 3 mars.

Les tribus marocaines Angade et Méhaia se sont livrées mardi à un combat, à proximité de la frontière.

Il y a eu plusieurs tués des deux côtés.

Les Angadés ont pillé ensuite la caravane.

Les autorités militaires ont pris des mesures pour assurer le respect de la frontière.

BOURRASQUE A BOULOGNE

Boulogne sur-Mer, 3 mars.

Une bourrasque a éclaté aujourd'hui sur le littoral. Toutes les rues sont jonchées de tuiles et d'ardoises. Une cheminée du palais de justice et un arceau de la salle des Pas-Perdus sont tombés.

Un petit bateau a été coulé dans le port. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Les communications sont interrompues avec l'Angleterre. Néanmoins le paquebot *Albert-Victor*, capitaine Hall, est parti à deux heures et demie.

Vers cinq heures du soir, le vent s'est apaisé.

CONDAMNATION A MORT

Ajaccio, 3 mars.

Jean Bartoli, dit Menaccia, de Filimorbo, accusé d'assassinat, a été condamné à mort.

AFFAIRES D'ORIENT

Athènes, 3 mars.

Les journaux consultent unanimement la prudence et critiquent vertement ceux qu'ils jugent un rapide jeu diplomatique, consistant une folie ou une comédie ; ils réclament la marche en avant et l'exécution révolution en Thessalie et en Epire.

Un d'eux dit : « Nous allons voir les [illegible] des flottes européennes ne pouvant nous atteindre. »

Le colonel Métaxas est nommé ministre de la guerre, en remplacement du colonel Smolenitz.

La Canée, 3 mars.

Les obsèques solennelles ont été faites à Hussein Bey, colonel de gendarmerie turque, tué hier par des soldats.

Les officiers européens y assistaient.

Le Commodore grec Reineck a conféré avec les amiraux.

Les patrouilles en ville sont doublées.

Athènes, 3 mars.

Le Smolenitz, ministre de la guerre remplacé par Métaxas, a démissionné parce que son avis tendant à renforcer l'armée d'occupation en Crète, n'a pas prévalu. M. Smolenitz déclare que les forces turques et grecques à la frontière sont égales.

Les ministres délibéraient sur la note présentée par les puissances. Une vive excitation règne en ville.

Les dépêches de la province pressent le gouvernement à résister.

Suivant les journaux, un meeting monstre aurait lieu dans la soirée.

La Canée, 3 mars.

Un incident grave a eu lieu au palais, ce matin.

Le gouverneur Ismail a déclaré qu'il ne savait pas payer la gendarmerie turque, forte de 65.000 piastres. Il a demandé à emprunter les 65.000 piastres à la caisse consulaire par les consuls pour secourir les victimes des troubles.

Les Consuls étaient sur le point de faire cette avance, quand ils ont appris que le gouverneur turc disposait de 120.000 piastres et qu'il avait de plus 60.000 piastres à la Canée.

Le gouverneur Ismail l'a avoué et les consuls lui ont conseillé de payer immédiatement les gendarmes, qui ont reçu trois mois de solde.

Athènes, 3 mars.

Le Métropolite d'Athènes a adressé deux dépêches, l'une au Métropolite de Saint-Pétersbourg, l'autre à l'archevêque de Cantorbury, leur demandant d'élever leurs voix en faveur du salut et de la liberté de leurs frères Crétois, cruellement opprimés.

Divers manifestants parcourent la ville avec des drapeaux, aux cris de : Vive l'union de la Crète !

MAISON QUI S'EFFRONDRE

Arras, 3 mars.

Une tempête violente a causé d'importants dégâts. Une maison s'est effrondrée. Il y a peu eu d'accidents de personnes.

LILLE

ORDURES CLÉRICALES

La C... de la *Croix du Nord* (lisez ce que vous voudrez) publie, sous le titre « Panama Guesdiste », un imbécile conte qu'il agrémente de citations du *Père Peinard*.

Nos lecteurs nous en voudraient de relever autrement qu'en le mentionnant, ce crapuleux écrit.

[illegible] ne savait pas trop sur le banc de la police correctionnelle. Ils pourraient bien s'offrir, un de ces jours, la satisfaction légitime de le lui tremper dans le ruisseau, sous prétexte de le décrasser.

Incendie place Jacques Louchart

Un incendie s'est déclaré hier soir, vers 10 heures, chez Mme Lard, cabaretière place Jacques Louchart, 12.

Le feu a été communiqué au plancher d'une chambre du premier étage, par un poêle.

Les pompiers du poste de la rue de la Halle-Boulerie se sont rendus sur les lieux et grâce aux prompts secours, le feu a été bien vite circonscrit et les dégâts peu importants. Un matelas et deux mètres carrés de plancher ont seulement été détruits.

Cheval emballé

Le cheval conduisant le car P. s'est emballé près la rue de Douai et a cassé le palonnier du tramway.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Coups de couteau

Dans la nuit de mardi, après avoir fêté le carnaval, un sieur Rousseau et un nommé Masse, âgés de 25 et 27 ans, se rencontraient dans un cabaret de la rue du Moulin, à Canteleu-Lambersart, chez M. Vandevoeren.

Après boire, ils se prirent de querelle. La femme de Rousseau voulut s'interposer ; elle se trouve actuellement dans une situation intéressante, et malgré cet état, son mari l'envoya rouler par terre en lui lançant plusieurs coups de pied dans le ventre.

Rousseau et Masse sortirent dans la rue pour s'empoigner. Au cours de la lutte, Rousseau sortit de sa poche un couteau et en porta plusieurs coups dans la région lombaire à Masse, qui s'affaissa sur la chaussée, baignant dans son sang.

Rousseau a été arrêté hier matin à son domicile. Il a été écroué dans l'après-midi à la suite d'un arrêt, après avoir été interrogé au parquet.

Les Pick-Pockets

Dans la journée de mardi, trois curieux qui étaient venus se mêler à la foule, Grand'Place, pour la bataille des confettis, ont constaté la disparition de leur portemonnaie.

Après le carnaval

Un groupe d'habitants de Fives nous prie de remercier, par la voie de notre journal, le gérant de l'Epicerie ouvrière et ses collaborateurs qui ont su organiser avec beaucoup de goût la cavalcade de la République sociale et de l'Epicerie.

Plaisanterie macabre

On a trouvé, hier matin, rue des Augustins, en face le numéro 16, une main humaine disséquée. La nouvelle de cette trouvaille se répandit bien vite dans le quartier et faisait l'objet de toutes les conversations. On allait jusqu'à parler de crime

Le commissaire de police du quartier s'est transporté rue des Augustins, et a ouvert une enquête. On croit se trouver en présence d'une plaisanterie de mauvais goût faite par un étudiant en médecine.

Accidents de travail

Rue de Gand. — Un ouvrier zingueur, Duez François âgé de 25 ans, est tombé hier matin de la voiture d'une maison de la rue Desmazières. Il s'est fait des blessures assez graves, mais qui, néanmoins, ne mettent pas sa vie en danger.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Leroy, il a été transporté à son domicile, cour du Beau Bouquet, 4bis.

Rue de Turenne. — Vers 10 heures du matin, un accident s'est produit hier à la filature Crépy, rue de Turenne. La jeune Léonie Debusschère, âgée seulement de 13 ans 1/2, demeurant rue de Juliers, 189, a eu le médius de la main droite complètement broyé par un engrenage, en voulant nettoyer son métier.

Elle a été transportée à l'hôpital de la Charité, après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Dujardin.

L'ouragan d'hier

Un ouragan d'une extrême violence s'est abattu sur la ville, dans la nuit de mardi à mercredi et s'est continué pendant toute la journée d'hier, causant de grands dégâts à Lille et aux environs.

Les paquebots faisant la traversée de Douvres à Calais n'ont pu effectuer leur service qu'avec de grands retards.

On ne signale pas d'accidents graves.

Chambre syndicale des ouvriers de l'abattoir

La chambre syndicale des ouvriers de l'abattoir de Lille, adresse à notre rédacteur en chef, le citoyen Sieuve, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

Monsieur Sieuve-Evansy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*.

La chambre syndicale des ouvriers de l'abattoir de Lille, vivement impressionnée par votre parole chaude, l'empressement que vous avez mis à vous rendre à son invitation et l'entière abnégation que vous mettez au service du prolétariat en général et des syndicats en particulier, me charge de vous transmettre, la résolution de [illegible] sincères remerciements pour votre dévouement à la cause ouvrière.

Je viens donc, monsieur le Rédacteur, vous prier de recevoir avec mes remerciements personnels ceux du syndicat tout entier.

Pour la chambre syndicale des ouvriers de l'Abattoir de Lille,

Le secrétaire,

Alexandre CÉRÈDE.

Institut dentaire lillois, 37, rue de la Gare. Spécialité : le Dr supprime la douleur pour l'extraction des dents et racines.

Dix timbres pour rien

Employez le *Philatéliste*, nouveau savon créé par Victor Vaissier, et dans chaque boîte de trois pains vous trouverez dix timbres étrangers, toujours différents, qui vous engageront sûrement à commencer une de ces intéressantes collections philatéliques dont la valeur grandit chaque jour.

AVIS IMPORTANT

En présence des contrefaçons et imitations, de plus en plus nombreuses, dont l'excellent **Vin de Mamyrulle-Trillès** est fréquemment l'objet, nous engageons les consommateurs de cet apéritif sans rival, à exiger PLUS QUE JAMAIS l'étiquette sur la bouteille, et, afin d'éviter toute confusion, à demander non pas un BANYULS mais UN BANYULS-TRILLES.

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

ROUBAIX

Les membres du comité organisateur du Troisième Congrès International des ouvriers de l'industrie textile sont convoqués pour demain Vendredi 5 Mars, à 8 h. 1/2 du soir, au local « La Paix ». Présence indispensable.

L'administration municipale au ministère

Le citoyen Carrette, maire, accompagné des citoyens Lepers et De Cock, adjoints, sont partis hier pour Paris

Ils se rendent au ministère pour s'occuper de la grave question de l'Epierre.

Départ de M. Broigne, commissaire de police

M. Broigne, commissaire de police du 2e, arrondissement, rue des Arts, est nommé commissaire de première classe, chef de la sûreté à Lille. Cet emploi est une création nouvelle.

Il sera remplacé par M. Lecomte, actuellement commissaire de police à Condé.

La tempête

De longtemps on ne se rappelle avoir vu à Roubaix une semblable tempête que celle qui a commencé à souffler mardi soir, vers 10 heures, et qui s'est continuée pendant plus de 24 heures.

La pluie et le vent ont fait rage et les dégâts intérieurs sont considérables. Il n'est pas de maison qui n'ait souffert ; partout il y a des pannes enlevées, des carreaux brisés. Grand nombre de vérandahs sont complètement démolies et il est étonnant qu'aucun accident de personne ne soit survenu

Mais là où les dégâts sont immenses c'est au cimetière. Un nombre incalculable de chapelles sont abattues, brisées. Les couronnes sont la plupart, détruites. La nécropole est dans un état de lamentable tristesse.

A l'église Ste-Elisabeth, une partie du cadran de l'horloge a été enlevée par le vent. Les ardoises sont tombées en grand nombre de ce bâtiment.

Au peignage Vinchon, late après-midi, un accident, qui est purement matériel, mais qui aurait sûrement occasionné la mort de plusieurs personnes s'il s'était produit une demi-heure plus tard.

Une passerelle recouverte, reliant la ligne du chemin de fer aux magasins de l'important peignage de la rue Marquisat s'est écroulée sur une longueur de trente mètres, brisant poteaux en fonte et entraînant pilons et autres supports.

Cette passerelle est construite à trois mètres du sol. Les dégâts sont de 15 à 18,000 francs.

Grave accident rue de Tourcoing

Un accident grave est survenu mardi soir, rue de Tourcoing, en face de la succursale de la Banque de France. Une jeune enfant de 9 ans, Anna Cocheteux, dont les parents demeurent rue de Tourcoing, cour Flipo, 6, a été écrasée par une voiture de place conduite par le nommé Auguste Rotiers, cocher, âgé de 47 ans.

Disons de suite que la faute de cet accident n'incombe pas au cocher. Ce sont des personnes masquées, qui, en passant près de l'enfant sur le bord du trottoir, l'ont brutalement poussée et l'ont fait tomber sous une des roues de devant de la voiture.

Les personnes masquées se sont enfuies sitôt elles ont vu l'accident qui était produit. La petite fille a été conduite chez ses parents où le docteur Carrette lui a donné des soins. Le praticien, qui craint des lésions internes, a fait transporter Anna Cocheteux à l'hôpital.

M. Chape, commissaire de police, a ouvert une enquête sur cet accident.

Arrestation pour vol

M. Broigne, commissaire de police a fait procéder hier, à l'arrestation d'un jeune homme de 20 ans, Ernest Landouzy, tisserand, demeurant rue St-Roch, 69.

Il est inculpé d'un vol d'une somme de 40 francs, commis au préjudice du nommé Spillemont, avec qui il cohabitait.

Femme pas tendre

La police a arrêté, mardi après-midi, la nommée Florine Ladsous, ménagère, âgée de 47 ans, demeurant rue de la Chapelle Carette.

Cette femme, qui était ivre, avait plusieurs fois giflé publiquement son mari, nommé Arthur Hiroux. C'est ce qu'on peut appeler « une femme peu tendre ».

Etrange dépôt

Le nommé Jules Dumoulin 21 ans, tapissier, demeurant rue de la Balance, 29, est allé, avant-hier, déposer au poste de police une montre et un chapeau en faisant la déclaration suivante : « Dans la nuit du dimanche à lundi, vers une heure et demie du matin, j'ai vu, en retournant chez moi, un homme qui était couché à l'angle des rues Monge et de la Balance

« J'ai voulu le réveiller, je n'ai pu réussir tant il était ivre. C'est alors que, par crainte des voleurs, je lui prise sa montre et son chapeau, je suis retourné une heure

---

37

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

Cette journée avait paru fort longue à la jeune fille ; la soirée en tête-à-tête avec elle-même fut triste, son esprit d'ordinaire si accommodant se trouvait mal à l'aise. Elle songeait à Dravalde et à Damiens.

Elle mangea peu, et comme elle était libre d'elle-même, elle fit ses prières et se coucha. Mais le sommeil ne vint point.

Des visions, qui n'avaient point de lien entre elles, se heurtaient dans son cerveau et la fatiguaient.

Bientôt elle perçut un faible bruit, comme le frisure d'une vitre ; elle entr'ouvrit les rideaux et distingua deux ombres auprès de la fenêtre.

— Qui est là ? dit-elle bravement.

— Chut ! pas un mot, lui fut-il répondu.

— Que voulez-vous ?

— Nous allons nous le dire, Arlette, si vous [illegible]

Elle reconnut la voix de son cousin.

— Vous avez beaucoup d'audace, M. Le Bel.

— Et vous, petite cousine, beaucoup de ruse. Vous m'avez joliment joué ; mais trêve aux reproches, habillez-vous, j'ai l'ordre de vous conduire au roi.

— Au roi ?

— Oui, ma petite irrévérencieuse, au roi.

— Je suis chez la reine, je ne sortirai point d'ici sans sa permission.

— En voilà une idée, par exemple ! Réveiller Sa Majesté pour lui dire que le roi vous demande, c'est inutile. L'ordre de Sa Majesté est absolu. Vite, levez-vous !

— Non.

— Monsquetaires, vous avez un bâillon, appliquez-le.

— Un bâillon ! repliqua Arlette. Eloignez-vous, je me lève.

— Nous fermerons les yeux, mademoiselle.

— Eloignez-vous.

Ils obéirent.

Arlette se leva, s'habilla vivement et leur dit :

— Je suis prête.

La jeune fille passa par la fenêtre et descendit l'échelle entre ses deux ravisseurs que Le Bel suivait.

— Que me veut le roi ?

— Vous le verrez. Je ne vous ai pas conduite ici pour vivre de la vie mannequin. Le roi seul sait droit montre vous.

— Le roi ne me veut pas. Qu'est-à-dire ?

— Un long pèlerinage, répliqua Dravalde surpris.

— Oui. Ne t'inquiète pas. Nous nous reverrons... si je ne meurs pas en route. Mais celui qui, comme moi, a son chemin tracé ne meurt point avant de l'avoir parcouru.

— Tu ne m'as jamais parlé de ce voyage ?

— Je me suis décidé tout d'un coup à le faire.

— Où vas-tu ?

— A Genève.

— A Genève ?

— Voir M. de Voltaire.

— Que lui diras-tu ?

— Oh ! les sujets d'entretien ne manquent pas.

— Est-ce que le grand homme te recevra ?

— Monsieur de Virac, qui le connaît bien, m'a dit que le philosophe recevait tout le monde.

— Tout le monde ! C'est bien vague. Ceux qui appartiennent au sien sans doute ?

— Tous les Français sans distinction de race. D'ailleurs, j'ai une lettre de recommandation. Je demanderai à M. de Voltaire d'écrire directement au roi, au nom du peuple dont il est le digne représentant. Il prierait le roi de congédier la Pompadour, de fermer le Parc aux Cerfs et de cesser de faire enlever par ses archers nos sœurs et nos femmes.

— Pauvre Damiens ! soupira Dravalde avec tristesse. Je doute du bon résultat de ton [illegible] Tu connais quelques-uns des livres de cet écrivain, mais tu ignores l'homme.

— J'ai songé à tout cela, ce qui prouve que nos pensées ont quelques points de contact, mais je ne me suis pas rebuté pour si peu. J'ai l'estomac solide, je tente un essai, avant de fermer entre le monde et moi toute barrière, avant d'entrer dans le vif de ma résolution, depuis longtemps formée.

Avant l'action, je ne veux rien, rien négliger.

— Que veux-tu donc faire ?

— Une action d'éclat.

Et Damiens ajouta avec véhémence :

— Je sais que ma tâche est rude, mais elle ne me fait pas peur. J'ai assez de force, assez de patience, assez d'énergie pour la mener à bien. Tu sembles ignorer ce que peut un homme quand il est possédé de l'idée de tous.

— Je sais, moi, ce que tu vaux, ami, je t'ai vu à l'œuvre, je ne doute pas de la noblesse de tes efforts ; mais si celui qui ne te connaît pas, et auquel tu vas te confier, trahissait ton attente ?

Des coups vifs frappés à la porte interrompirent les deux amis. Damiens alla ouvrir.

Une délicieuse enfant, poudrée comme une marquise, enrubannée de satin, guirlandée de fleurs dont les traînes s'arrondissaient sur les petits paniers de sa robe chatoyante, entra dans la pauvre chambre et se précipita au cou de Damiens en donnant toutes les [illegible] de la plus grande joie.

C'est à peine si elle fit attention à Dravalde, debout contre la cheminée.

Damiens, ébahi, regardait cette petite femme précoce et se demandait s'il rêvait.

— Est-ce bien toi, Henriette ?

— Oui, c'est moi. Comme j'suis chargée, hein ! ajouta la coquette en se redressant.

— Petite malheureuse ! dit Damiens durement, tu n'as donc pas honte de jouer le rôle d'une fille perdue !

Elle éclata de rire à son nez.

— Perdue ! perdue ! tu veux dire sauvée de la misère, de la mansarde, du pain noir.

— Indigne créature !

— Tu es donc méchant, toi ? Voyons, chéri, sois gentil.

Damiens bondit comme sous la morsure venimeuse d'un aspic.

— Tu me fais horreur, tais-toi ! Ta place est aux Madelonnettes, j'ai eu tort de ne pas l'avoir compris. Pourquoi es-tu venue ?

— Veux-tu que je te dise ? Le roi est meilleur que toi. Je lui crache à la figure, il rit ; je lui donne des soufflets sans qu'il se fâche ; c'est sans doute parce qu'il est très laid, très gros, qu'il n'est pas méchant.

Monsieur, ajouta Henriette en s'adressant à Dravalde, intercédez pour moi auprès de votre ami.

— Après que vous serez partie, made moiselle.

(A Suivre).